

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2023

PPLC SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE, NATIONALITÉ, IMMIGRATION ET ASILE - (N° 1322)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 62

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France est un pays construit par une immigration plurielle au cours de l'histoire. L'assimilation prônée par le groupe Les Républicains vise à occulter cette vérité et la réalité multiculturelle et diverse de l'immigration en posant dans notre Constitution un principe d'assimilation

Notre pays appartient à celles et ceux qui y habitent et y travaillent. L'Etat n'a pas à imposer une pratique culturelle spécifique assimilationniste mais à poser un socle commun de règles permettant d'inclure chacune et chacun dans le respect de l'ordre public et des principes de la République.

Cet amendement propose donc de supprimer l'article 4 de la présente proposition de loi.